

# Immatri­culation d'une société par action simplifiée

Le CFE (Centre de Formalités des Entreprises) vous informe et détermine, avec vous, la liste des pièces justificatives nécessaires à votre formalité.

## IMPRIMES A TELECHARGER

- Imprimé M0 et M0' - (en 2 exemplaires)
- Imprimé NDI - (en 2 exemplaires)
- Déclaration sur l'honneur de non-condamnation
- Imprimé fiscal
- Autorisation du propriétaire
- Pouvoir

et de contrôle de la société, si elles n'ont pas été désignées dans les statuts

- Un exemplaire signé en original du rapport du commissaire aux apports sur l'évaluation des apports en nature et/ou l'octroi d'avantages particuliers.

### Pour le président, les membres de l'organe de gestion ou de direction et les dirigeants

#### 1) Personnes physiques

*Si la personne n'est pas immatriculée au R.C.S.*

Dans tous les cas

- Déclaration sur l'honneur de non-condamnation et de filiation

#### Nationalité française :

- Extrait d'acte de naissance en original datant de moins de 3 mois (délivré par Mairie du lieu de naissance)
- Copie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport en cours de validité

#### Nationalité étrangère :

#### **ETRANGER RESIDANT EN FRANCE (Union Européenne, Islande, Norvège, Suisse, Liechtenstein, Andorre, Monaco)**

- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité + traduction libre certifiée conforme par le dirigeant concerné
- Pour les ressortissants de la Croatie, copie de la carte de séjour UE portant la mention «toutes

## PIECES SPECIFIQUES

### Pour la personne morale

- Un exemplaire des statuts signés et paraphés en original avec en annexe l'état des actes accomplis pour le compte de la société en formation s'il y a lieu

**(Rappel : il appartient à la société de faire enregistrer ses statuts auprès des services fiscaux dont dépend le siège social ou le domicile de l'un des associés, dans le délai d'un mois maximum suivant leur date de signature)**

- Copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou un exemplaire du journal d'annonces légales
- Un exemplaire original du certificat du dépositaire des fonds
- Une liste des souscripteurs signée en original par tous les actionnaires, si non annexée aux statuts

#### Eventuellement :

- Un exemplaire de l'acte de nomination des personnes membres des organes de Gestion, d'Administration, de Direction, de Surveillance

activités professionnelles sauf salariées » d'une validité maximum de 5 ans ou copie de l'attestation de première demande

### **ETRANGER RESIDANT EN FRANCE (autres nationalités)**

- Copie recto-verso de la carte de résident en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel

#### **Si titulaire d'un titre de séjour temporaire**

- Copie recto-verso du titre de séjour en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel mentionnant l'autorisation d'exercer une activité commerciale ou portant la mention « vie privée et familiale » ou « compétences et talents »

Si le titre de séjour indique une autre mention (étudiant, salarié...), joindre également la demande d'autorisation émanant de la Préfecture du lieu de résidence.

### **ETRANGER NON RESIDANT EN FRANCE**

- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité + traduction libre certifiée conforme par le dirigeant concerné

## **2) Personnes Morales**

Si la personne est immatriculée au R.C.S. ou sur un registre public étranger :

- Extrait KBIS datant de moins de 3 mois en original ou extrait original d'inscription sur un registre public étranger datant de moins de 3 mois (le cas échéant traduit en langue française)

Si la personne n'est pas immatriculée au R.C.S. :

- Titre établissant son existence (le cas échéant traduit en langue française).

### **Pour les commissaires aux comptes titulaires et suppléants**

- Justification de leur inscription sur la liste des commissaires aux comptes
- Lettre d'acceptation de leur désignation.

### **Pour le siège**

Si création ou immatriculation sans activité:

- Copie du Bail commercial ou tout justificatif au nom de la société
  - Autorisation du propriétaire avec une copie de la taxe foncière ou copie du titre de propriété

Si achat ou apport du fonds

- Copie de l'acte enregistré d'acquisition du fonds de commerce enregistré d'apport du fonds
- Copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou un exemplaire du journal d'annonces légales

Si location gérance ou gérance mandat

- Copie de l'acte de location gérance ou du contrat de gérance mandat enregistré par les services fiscaux si le contrat est à durée indéterminée
- Copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou un exemplaire du journal d'annonces légales

Si donation

- Copie de l'acte de donation

Si domiciliation

- Copie du contrat de domiciliation si le siège est fixé dans une entreprise de domiciliation ainsi que l'extrait KBIS de la société domiciliataire, si celle-ci n'est pas immatriculée dans le même greffe

- Un pouvoir en original du représentant légal s'il n'a pas signé lui-même le formulaire

#### Gestion d'un fonds de commerce cédé dans le cadre d'un plan de cession

- Copie du jugement ordonnant un plan de cession

#### Pour les impôts :

- Imprimé fiscal complété

#### **Pour la déclaration de nom(s) de domaine ou de site(s) internet**

- Imprimé NDI complété et signé

#### Si fusion

- Un extrait RCS des sociétés participant avec mention de l'opération
- Copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou un exemplaire du journal d'annonces légales

## TARIFS

**Les frais Greffe peuvent varier d'un territoire à l'autre, nous vous invitons à consulter votre Centre de Formalités des Entreprises.**

#### **Pour l'activité**

#### Si réglementée

- Copie de l'autorisation provisoire ou définitive du diplôme ou du titre nécessaire à l'activité de la personne immatriculée.

#### ATTENTION

**Votre demande d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés est à déposer au plus tôt un mois avant et au plus tard dans les 15 jours suivant la date de votre début d'activité**

**Le CFE vous accompagne dans vos démarches juridiques, administratives, fiscales et sociales.**

V 04/02/2019

Vos contacts de proximité

#### **CCI ARTOIS**

Nathalie BOUTONNET  
03 21 50 47 90  
cfe@artois.cci.fr

#### **CCI GRAND HAINAUT**

Sylvie OLEJNIK  
03 27 51 31 65  
cfe@grandhainaut.cci.fr

#### **CCI GRAND LILLE**

Pascale PONCHEL  
03 20 63 78 71  
cfe@grand-lille.cci.fr

#### **CCI LITTORAL HAUTS-DE-FRANCE**

Bénédicte WAYMEL  
03 21 46 00 00  
cfe@littoralhautsdefrance.cci.fr